

Le paysage bâti des bords de lac

A-L. Équipements publics et constructions privées à partir des années 1920

D Résidences Le Port du Tillet, immeubles / Petit-Port /

Approuvé par le conseil municipal en 1983, l'opération immobilière "Renaissance du Tillet" comprend la construction de trois ensembles d'immeubles d'habitation, voisinant le long des boulevards Barrier et du Petit-Port, ainsi que la création d'un bassin portuaire relié au lac par un canal. Le plan masse proposé par Chanéac et Rault en 1985-1986 intègre l'implantation des immeubles de cette opération immobilière.

Le second ensemble (Le Port du Tillet) est édifié entre 1989 et 1994. Il compte trois immeubles indépendants implantés à proximité de deux nouveaux bassins creusés dans le prolongement du Petit Port. La présence de ces derniers doit atténuer l'éloignement relatif de ces constructions par rapport au lac et créer l'impression d'être proche de l'eau. L'architecture diffère ici de celle des édifices voisins. C'est par des arguments urbanistiques et techniques que Chanéac justifie ce changement de parti : *"Pour la Renaissance du Tillet, le fait de pouvoir raisonner sur plusieurs hectares a permis d'établir un plan de masse général qui tout en se raccordant au mouvement et à l'architecture des Fieux (F : Cygnes-Mouettes-Roseaux), permet d'infléchir le mouvement en orientant les façades au sud-ouest ce qui permet un recul suffisant, une transformation progressive des logements touristiques en habitat permanent. Quant au style architectural, il continue l'épannelage des Fieux tout en amorçant une architecture moins organique et plus urbaine. D'autre part, l'architecture sculpture des Fieux n'est plus adaptée à la crise économique et aux capacités techniques des entreprises du bâtiment qui ont survécu".* Habitat permanent, architecture à caractère plus urbain, perte de savoir-faire des entreprises sont ainsi les principaux arguments convoqués par l'architecte. Le troisième ensemble de bâtiments, prévu dans le projet immobilier en 1983, n'est pas réalisé.



^ Photo Inv. D. Harreau, 2015.

© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel © Ville d'Aix-les-Bains

